



Madame, Monsieur,

Vous êtes intéressé-e par notre formation en voilerie.

Si vous souhaitez nous rencontrer et découvrir cette formation en activité, vous pouvez nous rendre visite de septembre à mi-décembre, de février à fin mars.

Au préalable, prévenez-nous de votre visite.

Les jours travaillés sont les lundis (de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h), les mardis, mercredis, jeudis (de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h), le vendredi (de 8 h à 12 h). Nous organisons deux fois durant la formation une opération portes ouvertes le vendredi et le samedi (une en avril et une autre en novembre).

Vous êtes demandeur-euse d'emploi, le financement du coût de la formation peut se faire par le biais du marché public avec le Conseil Régional de Bretagne.

Pour bénéficier de ce financement :

- il faut être demandeur-euse d'emploi avant l'entrée en formation.
- il faut avoir validé votre projet professionnel en réalisant une PMSMP (Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel) d'une semaine minimum dans une entreprise. Cette immersion en entreprise permettra de confirmer ou non votre souhait de formation et de le valider par votre conseiller-ère Pôle Emploi France Travail, Cap emploi pour les plus de 26 ans...ou mission locale pour les moins de 26 ans.

**Les fonctionnaires et les salarié-e-s en disponibilité ne sont pas éligibles.**

Les personnes travaillant à temps partiel sont éligibles si leur temps de travail est compatible avec le temps de formation, et si elles sont inscrites à Pôle emploi en tant que demandeur.euse d'emploi.

Les personnes en insertion dans les structures de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) sont éligibles pendant ou à l'issue du parcours d'insertion.

Cas particulier : Pour les personnes en Contrat de Sécurisation Professionnelle, une demande par écrit devra être adressée à la région et les autres possibilités de financement doivent être préalablement sollicitées.



Vous allez trouver plusieurs documents à télécharger sur le site :

A conserver :

Un plan de formation modulaire précisant les périodes en centre et en entreprise indiquant les dates en centre et en entreprise
Le nom du formateur
Copie du livret de compétences
Fiche Carif Oref
Indemnité pôle emploi ou Aide région

Si vous souhaitez être convoqué-e aux tests et entretien de sélection, il faudra nous faire parvenir les documents suivants complétés :

La fiche administrative avec 1) Copie de votre attestation des périodes d'inscription à pôle emploi 2) Et la notification de vos droits ou de rejet de l'allocation retour à l'emploi si vous êtes demandeur-euse d'emploi.
Le curriculum vitae
La lettre de motivation
Copie de l'attestation d'ouverture de droit à la sécurité sociale

Avant votre entrée en formation, des tests et entretiens de sélection auront lieu sur une journée maximum :

- Nous débuterons par une information collective,
- Nous vous demanderons de réaliser un découpage, un montage et un collage avec du double-face en fonction des instructions (plan fourni) (durée : une heure),
- de répondre à un questionnaire écrit portant sur votre connaissance du milieu, votre motivation, de la géométrie (durée : une heure).
- Ensuite, nous vous recevrons pour un entretien d'une ½ heure.

A la suite des tests, vous aurez une réponse sous 15 jours à 3 semaines par courrier ou courriel.

Si la réponse est positive, nous vous indiquerons la procédure administrative à suivre, et nous vous joindrons le devis de formation, la liste d'outillage, le règlement intérieur (à lire, imprimer et nous retourner signé), le formulaire « en cas d'accident » à compléter et nous retourner, la liste hébergement.

Vous pouvez nous contacter si vous souhaitez plus de précision.

Dominique BESCOND.



PLAN DE FORMATION DETAILLE VOILIER-ERE NAUTIQUE  
PERIODES EN CENTRE ET EN ENTREPRISE  
951 heures en centre, 210 heures en entreprise

SEMAINES	Cours pratiques	Cours théoriques
1-6 (6 semaines) 210 heures	Module 1 : Apprentissage de la couture à la machine Apprentissage de la couture manuelle	Savoirs fondamentaux Présentation du métier Culture générale Méthode de tracé des voiles Culture technologique : Technologie des tissus Culture spécifique : Ethnologie navale Evaluations théoriques et pratiques
7-10 (4 semaines) 140 heures	Module 2 : Tauds Capotes	Housses, chaussettes, easy bag, taud de soleil. Prise de côtes par triangulation. Théorie des renforts. Méthode de gabariage. Evaluation
11-23.5 en partie (12.89 semaines) 451 heures	Module 3 : Voiles traditionnelles. Voiles modernes et de compétition. Spi	Tracé des voiles. Choix des matériaux et des finitions. Evaluation
23.5 -26.5 (3 semaines) 105 heures	Module 4 : Gréement dormant et courant. Epissures. Manille textile : loop Epissures sur câble. Les nœuds et leurs applications	Enrouleurs. Rappel sur les fibres et les cordages. Evaluation
26.5 et en partie 27 (1.28 semaine) (45 heures)	Module 5 : Initiation au développement durable. SST. Information sur l'égalité homme femme. Bilan	

+ 6 semaines de stages en entreprise sur deux périodes (une en janvier, une en avril).

**DATES DE FORMATION** : de septembre à mi-mai

- Formation en centre : du 5 septembre 2024 au 20 décembre 2024



du 27 janvier au 27 mars 2025

du 23 avril au 16 mai 2025

stages en entreprise : du 5 au 25 janvier 2025 et du 31 mars au 19 avril 2025

Portes ouvertes : les 7 et 8 novembre (matin) 2024.

Portes ouvertes : les 24 et 25 avril (matin) 2025.

## **LISTE FORMATEUR VOILERIE**



Philippe LE GALL

1991 Brevet Elémentaire de manœuvrier. Permis côtier  
1994 Brevet d'Aptitude Technique de manœuvrier. Permis  
hauturier  
1995 Certificat d'aide hydrographique  
1999 Brevet supérieur de manœuvrier et directeur de pont d'envol  
2003 Certificat de patron de remorqueur portuaire 12.T  
2019 Certificat de Qualification professionnel « Ouvrier voilier »  
Depuis 2019, ouvrier voilier

## **ALLOCATION CHOMAGE OU AIDE REGION DURANT LA FORMATION**

### **1) REGIME D'ASSURANCE CHOMAGE (1<sup>er</sup> février 2023)**

La durée d'indemnisation sera fonction de la conjoncture économique :

- Si le taux de chômage global est inférieur à 9 % ou qu'il n'a pas progressé de + 0.8 point sur un trimestre, la durée d'indemnisation sera réduite de 25 % avec une durée minimale de 6 mois (182 jours).
- Quel que soit votre âge, si vous avez travaillé 12 mois, votre indemnité sera versée pendant 9 mois.



- Si vous avez travaillé 36 mois, vous avez moins de 53 ans, vous percevrez l'indemnité chômage pendant 18 mois, si vous avez de 53 à 54 ans inclus, vous la percevrez pendant 22.5 mois, à partir de 55 ans, vous la percevrez pendant 27 mois.
- si le taux de chômage est supérieur à 9 % ou qu'il a progressé de plus de 0.8 % sur un trimestre, les règles actuelles de durée d'indemnisation s'appliquent (en fonction de l'activité salariée et de l'âge du demandeur.euse d'emploi).  
Ce nouveau régime ne s'applique pas aux intermittent.e-s du spectacle, dockers, marins-pêcheurs, demandeur.euse.s en contrat de sécurisation professionnelle, expatrié.e.s et aux demandeur.euse.s d'emploi des territoires d'outre-mer.  
Allocation plancher : de 31.59 à 22.61 euros.  
Montant de la RFF 712.40 euros.

## 2) REGIME D'ASSURANCE CHOMAGE (1ER JUILLET 2022)

Calcul de l'allocation chômage : 40.4% de votre salaire journalier de référence (SJR) + une partie fixe de 12.47 euros (depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022) ou 57 % de votre SJR. Liens vers le simulateur : <https://candidat.pole-emploi.fr/candidat/simucalcul/perteemploi>).

Allocation plancher : 30.42 euros

## 3) REGIME D'ASSURANCE CHOMAGE (1<sup>er</sup> décembre 2021)

Il faut avoir travaillé 130 jours ou 910 heures (soit environ 6 mois) sur une période de 24 mois (ou 36 mois pour les 53 ans et plus) pour pouvoir ouvrir ou recharger des droits à l'assurance chômage. Cette durée s'applique aux personnes perdant un emploi à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2021. La durée d'affiliation peut être prolongée des périodes de confinement et couvre-feu soit 336 jours maximum (11 mois environ).

Dégressivité de 30 % maximum de l'allocation peut intervenir à partir du 7<sup>ème</sup> mois d'indemnisation pour les demandeurs d'emploi dont la fin de contrat ou la procédure de licenciement a été engagée à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2021, dont les salaires étaient supérieurs à 4545 euros brut/mois, qui ont moins de 57 ans à la date de fin de contrat ou de l'engagement de la procédure de licenciement. Ne sont pas concernés, les intermittent.e-s du spectacle ou des personnes licenciées pour raison économique qui adhèrent au contrat de sécurisation professionnelle... La dégressivité s'applique à partir du 9<sup>ème</sup> mois d'indemnisation pour les fins de contrat ou procédure de licenciement engagées jusqu'au 30 novembre 2021 et à partir du 7<sup>ème</sup> mois d'indemnisation pour celles intervenant à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2021.

ATTENTION : Les règles de calcul ont changé depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2021 : Elle correspond au nombre total de jours situés entre le premier jour en contrat de travail et le dernier jour du dernier contrat de travail au cours des 24 ou 36 derniers mois (selon votre âge). Tous les jours sont pris en compte même ceux non travaillés. Sont retirés de la durée, congé maternité, arrêt maladie de plus de 15 jours hors contrat...). Les périodes de confinement et couvre-feu passées sont exclus, soit 336 jours maximum.



Calcul de l'allocation chômage : 40.4% de votre salaire journalier de référence (SJR) + une partie fixe de 12.12 euros (depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021) ou 57 % de votre SJR. Liens vers le simulateur : <https://candidat.pole-emploi.fr/candidat/simucalcul/perteemploi>).

Il est désormais possible pour les allocataires de l'Allocation Spécifique de Solidarité (ASS) ou de la rémunération de fin de formation (RFF) de choisir entre cette allocation ou rémunération et l'aide financière versée par la Région pour ceux ou celles qui résident en région Bretagne. Vous pouvez également percevoir la prime d'activité avec la RFF, faites la simulation avant d'opter pour l'aide région.

Avant de faire cette modification, nous vous conseillons de vérifier le montant de cette aide et de la comparer avec l'ASS ou la RFF sur la durée totale de la formation : [https://www.bretagne.bzh/jcms/prod\\_441800/fr/aide-financiere-de-la-region-bretagne](https://www.bretagne.bzh/jcms/prod_441800/fr/aide-financiere-de-la-region-bretagne)

Si l'aide région est avantageuse pour vous, dès lors que vous êtes en ASS ou en RFF vous pouvez demander la suspension du versement de votre allocation auprès de Pôle Emploi France Travail par courriel, téléphone, courrier ou entretien au profit de l'aide (à noter, pour ceux qui sont en RFF, la demande doit être faite au 1<sup>er</sup> jour de l'attribution de la RFF).

Attention : le conseil Régional n'attribuera pas d'aide financière à la formation sans confirmation de Pôle Emploi France Travail indiquant que la suspension du versement de l'ASS ou de la RFF a bien été prise en compte par Pôle Emploi France Travail.

#### **4) TABLEAU AIDES CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE**

A la rentrée en formation, vous ne percevez pas d'allocation retour à l'emploi du Pôle emploi France Travail, vous allez recevoir une aide région en fonction de votre coefficient familial

(QF mensuel = revenu fiscal de référence annuel/(12x nb de parts fiscales)).



Si vous voulez faire une simulation :  
[https://www.bretagne.bzh/jcms/prod\\_450279/fr/calcullette-aide-financiere-simulation?details=true](https://www.bretagne.bzh/jcms/prod_450279/fr/calcullette-aide-financiere-simulation?details=true)

Les différentes tranches et majorations sont les suivantes :

Tranches de QF	Montant aide (mensuel)	Transport/hébergement	Restauration (mensuel)	Total de l'aide (Mensuel)	Couverture sociale
Aide socle	300 €	< à 15 km : 10 €	80 €	390 €	Oui
		15 à 50 km : 50 €		430 €	
		A 50 km : 100 €		480 €	
T 1 : 850 <= QF < 1500	450 €	< à 15 km : 10 €		540 €	
		15 à 50 km : 50 €		580 €	
		A 50 km : 100 €		630 €	
T2 : 600 <= QF < 849	600 €	< à 15 km : 10 €		690 €	
		15 à 50 km : 50 €		730 €	
		A 50 km : 100 €		780 €	
T 3 : QF < 599	750 €	< à 15 km : 10 €	840 €		
		15 à 50 km : 50 €	880 €		
		A 50 km : 100 €	930 €		

Le dossier d'aide : <https://pod.bretagne.bzh/hosting/simulateur-aide-formations/>

Si vous êtes retenu·e pour suivre la formation, avant d'aller sur le site, il faudra créer une adresse mail et vous munir des pièces suivantes scannées :

- Carte d'identité ou passeport (ressortissant·e·s européen·ne·s : copie de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité. Ressortissant·e·s étranger·ère·s : passeport en cours de validité et copie du titre autorisant l'accès au travail).
- RIB à votre nom,
- Notification de rejet Pôle emploi France Travail au titre de l'allocation chômage de moins de 3 mois,
- Dernier avis d'imposition ou de non-imposition ou avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu connu avant la date d'entrée en formation concernant le foyer





fiscal pour lequel vous êtes rattaché-e (attestation sur l'honneur pour majeur-e rattaché-e au foyer fiscal de ses parents + copie du livret de famille si le nom est différent)

- Carte de sécurité sociale,
- Attestation des périodes d'inscription en tant que demandeur·euse d'emploi de pôle emploi France Travail,
- Un justificatif de domicile (facture eau, électricité, si la location n'est pas à votre nom, carte d'identité de cette personne...)
- L'attestation d'entrée en formation du pôle emploi France Travail (fourni par le centre de formation).
- Calculer le nombre de kilomètre de votre domicile avant l'entrée en formation et le centre de formation.

Le centre de formation vous transmettra le numéro du marché avec le nombre d'heures. Vous pourrez commencer à établir votre dossier. Cependant, validez-le uniquement le premier jour de la rentrée.

- En région Bretagne, on peut cumuler l'aide avec le RSA (pensez à transférer votre dossier si vous êtes dans une autre région, renseignez-vous auparavant sur le délai de transfert de dossier). Attention, si vous basculez sur l'aide région en cours de formation, le cumul avec le RSA ne pourra se faire qu'après le versement de 3 mois d'aide région (déclaration de vos ressources auprès de la CAF). L'AAH, la pension de validité sont également cumulables. Il faudra transmettre la notification de décision pour le RSA s'il vous est demandé le détail de vos ressources, ce document précise bien que c'est une aide et non une rémunération.

A terme, certains de ces éléments seront déjà préenregistrés sur le portail, il faudra juste compléter.





# LIVRET DE COMPETENCES

## VOILIER·ERE NAUTIQUE

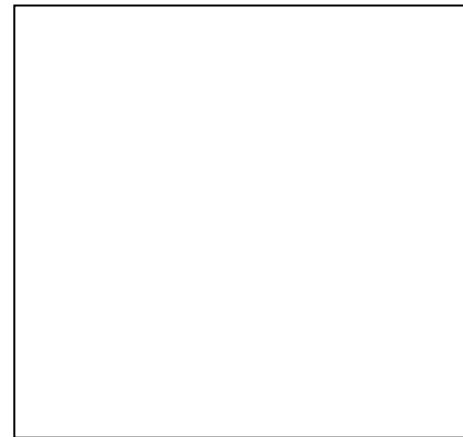
De Madame Monsieur

Formation du

au

Entreprise (1<sup>er</sup> stage)

Entreprise (2<sup>ème</sup> stage)



Fédération régionale pour la culture et le patrimoine maritimes en Bretagne

OUVRIER·E VOILIER·ERE



**1° SITUATION PROFESSIONNELLE – CLE : FABRICATION DES VOILES**

<b>TACHES</b>	<b>COMPETENCES</b>	<b>SAVOIR-FAIRE</b>	<b>SAVOIR</b>	<b>NOTES/20 CENTRE ENTREPRISE</b>
<b>T1 : Tracer</b> - A plat 1 2 3 (à l'échelle 1/sur plancher, à l'échelle 1/n sur plan, sur laize / plancher, sur laize / plan) - Contour gabarit	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobiliser les informations nécessaires à la situation</li> <li>- Les traduire sous forme de dessin</li> <li>- Tracer (réalisation)</li> <li>- Contrôler</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lire le plan, la fiche technique et le descriptif</li> <li>- Recueillir les consignes</li> <li>- Contrôler l'information</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vocabulaire professionnel</li> <li>- Notions de géométrie</li> <li>- Notions d'échelle</li> <li>- Structure générale de la voile</li> </ul>	..... .....
<b>T2 : Couper</b> - A plat 1 2 3 - A la table	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Choisir des outils appropriés à la situation</li> <li>- Maîtriser les matériels (régler et conduire)</li> <li>- Contrôler</li> </ul>			..... .....



TACHES	COMPETENCES	SAVOIR-FAIRE	SAVOIR	NOTES/20 CENTRE ENTREPRISE
<b>T3 : Assembler</b> - Positionner les différents composants - Coller et / ou piquer	- Déterminer l'ordre et le sens d'assemblage - Maîtriser les matériels (régler et conduire) - Connaître les différents types d'assemblage - Contrôler			..... .....
<b>T4 : Exécuter les finitions</b> - Confectionner certains accessoires - Poser les accessoires de finitions (sertir, visser, coudre) - Contrôler l'ensemble des résultats - Plier, mettre en sac	- Connaître les accessoires, leurs sens d'assemblage - Déterminer l'ordre et le sens de pose - Maîtriser les matériels - Contrôler			..... .....



## OUVRIER·E VOILIER·ERE

### 2° SITUATION PROFESSIONNELLE – CLE : REPARATION (Voiles, tauds, capotes)

TACHES	COMPETENCES	SAVOIR-FAIRE	SAVOIR	NOTES CENTRE ENTREPRISE
<p><b>T1 : Examiner les dégâts</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etaler la voile</li> <li>- Repérer les dégradations</li> <li>- Rechercher l'origine (causes accidentelles et causes liées à l'usure)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inventorier, classer</li> <li>- Faire un diagnostic simple</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Représentation du schéma Voile / Gréement</li> <li>- Connaissance des accidents</li> <li>- Efforts dans la voile</li> <li>- Type de coupe</li> <li>- Orientation des matériaux</li> </ul>	<p>.....</p> <p>.....</p>
<p><b>T2 : Décider et organiser le type de réparations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Choisir les réparations types</li> <li>- Définir l'ampleur</li> <li>- Estimer le coût</li> <li>- Vérifier la pertinence (Technique, Coût)</li> <li>- Remonter l'information (Aspect technique, Eléments du coût)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ajuster la réponse à un cas particulier</li> <li>- Respecter l'homogénéité de la voile</li> <li>- Communiquer</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance des matériaux</li> <li>- Connaissance des coûts</li> </ul>	<p>.....</p> <p>.....</p>



## OUVRIER·E VOILIER·ERE

### 3° SITUATION PROFESSIONNELLE – CLE : CONFECTION DES TAUDS ET CAPOTES

TACHES	COMPETENCES	SAVOIR-FAIRE	SAVOIR	NOTES CENTRE ENTREPRISE
<b>T1 : Concevoir le taud ou la capote</b> - Prendre les côtes - Concevoir le volume - Prévoir les accessoires				..... .....
<b>T2 : Confectionner l'objet</b> Se reporter aux tâches de la situation professionnelle - clé n°1				..... .....



**Certificat de qualification professionnelle**  
**Voilier nautique / ouvrier voilier**

[Code Certif Info n°90231]

Niveau

Sans niveau spécifique

Objectif

A partir d'un plan ou descriptif, l'ouvrier voilier doit exécuter en toute autonomie toutes les opérations de fabrication des voiles, tauds et capotes. Il fabrique également de la sellerie comme les housses et les bâches.

Toutes ces opérations sont menées sur des matières modernes (polyester, nylon ) et traditionnelles.

Il doit aussi savoir effectuer des réparations courantes sous les conseils du maître voilier : relever les cotes sur le bateau en vue de la fabrication sur mesure ou effectuer toutes les opérations de matelotage sur câble et filin textile.

Programme

Etudes de la dynamique voile, gréements, types de coupes (CAO, tables traçantes), connaissances du matériel (machines, presse à sertir, à manchonner, fer à chaud) et des matériaux (filins, cordages, tissus, câbles, profils de mats), fabrication, réparation, enrouleurs, matelotage, gestion de la fabrication et analyse des coûts.

Modalités d'admission

**PRÉ - REQUIS**

Pour cette formation, seules l'expérience nautique et une pratique courante de la voile sont appréciées. Les expériences textiles (couture, matériaux souples) sont évidemment appréciées.

Débouchés

Classé en E dans la catégorie Ouvrier.

Certificateur

CPNE des entreprises relevant de la navigation de plaisance

Valideur

**CPNE des entreprises relevant de la navigation de plaisance**

Cette certification remplace

• [CQP ouvrier voilier](#)

Pour en savoir plus





<http://www.fin.fr/contenus/les-dossiers-du-nautisme/talents/la-formation-la-francaise/les-organismes-de-formation-references-par-la-fin#electro>

Domaine(s) de formation

23630 : Voilerie

Groupes formation emploi (GFE)

L : Textile, habillement, cuir

Accessibilité :

VAE



Formation initiale



Appr.

N.C.

Formation continue

N.C.

Contrat de pro

N.C.

Demande individuelle

N.C.

## Textes officiels

Informations mises à jour le 12/07/2016 par Certif Info.